

COPIE

Décret n° 2022-154 du 4 avril 2022

Portant nomination du chef de cabinet du Ministre Directeur du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-308 du 27 mai 2021 portant nomination du Ministre Directeur du Cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

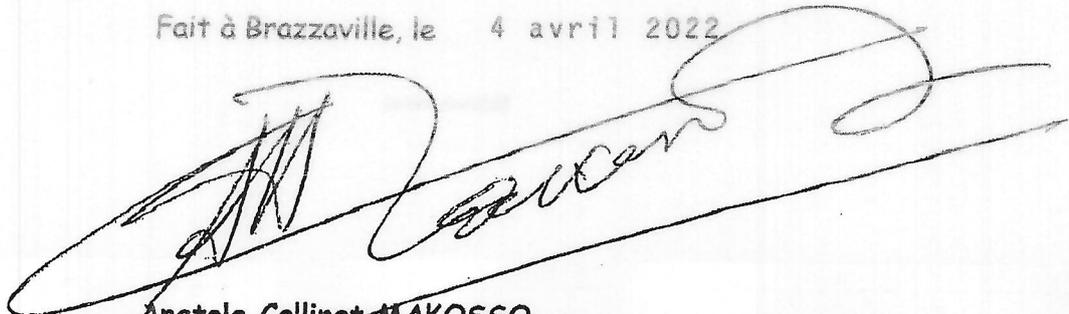
DECRETE :

Article premier : Monsieur NKODIA Yannick Lionel est nommé, avec rang et prérogatives de conseiller spécial, chef de cabinet du ministre directeur du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 2 : Monsieur NKODIA Yannick Lionel percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur NKODIA Yannick Lionel, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2022


Anatole Collinet MAKOSSO. -